

YERLİ VE  
MILLÎ EĞİTİM BAKANLIĞI  
T.C. MİLLÎ EĞİTİM BAKANLIĞI

**COMMENT DEMANDER**  
*sa voie  
d'orientation  
après la 3<sup>e</sup> ?*

**Le collège innove  
et facilite les démarches  
du 10 janvier au 10 mars**

**connectez-vous sur  
Scolarité Services**

**Pour toute demande,  
votre collège peut vous aider**

**Si besoin, contactez Mme GACHE-DRONNE**

En 3<sup>e</sup>, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

### LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



## 1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6<sup>e</sup> dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



## 2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Connectez-vous au **téléservice Orientation** ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2<sup>ème</sup> générale et technologique, 2<sup>ème</sup> professionnelle, première année de CAP.



**2<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule des propositions provisoires d'orientation.



## 3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation par le **téléservice Orientation** ou la **fiche de dialogue**. En parallèle, **précisez vos choix de formations et d'établissements** en vous connectant au **téléservice Affectation** après la 3<sup>e</sup> ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.



**3<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le **téléservice Affectation** et l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué**.



### L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'**application nationale Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.



# TUTORIEL

## Saisie des vœux provisoires d'orientation 2ème trimestre (du 10 janvier au 10 mars)

### 1- Connexion à <https://clg-alpescancelles.sarthe.e-lyco.fr/>

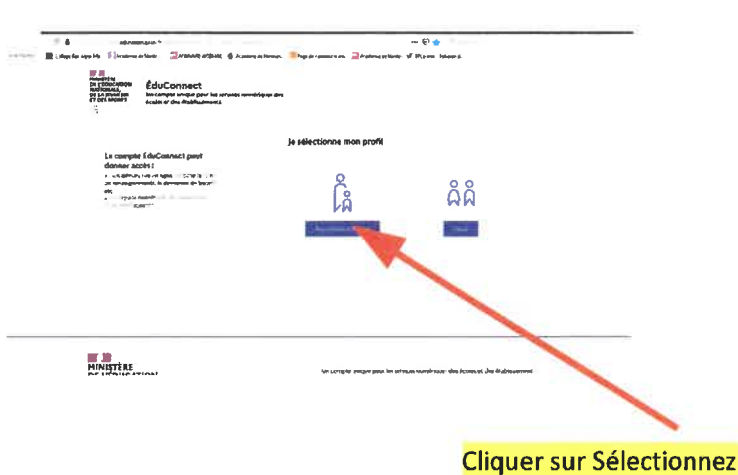


### 2- Connexion avec authentification automatique



### 3- Connexion au téléservices

#### a) en tant que Parent



#### b)



Si vous ne connaissez pas vos identifiants et mot de passe, merci de faire un courriel à [ce.0720046j@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720046j@ac-nantes.fr)

#### 4- Connexion au téléservices



COLLEGE DES ALPES MANCELLES (72-MOULINS LE CARBONNEL)

Le Principal

[Courrier aux familles rentrée 2020 \(cliquer\)](#)

Retour page d'accueil

Fournitures, transports scolaires, utilisation e-Invo, pédagogie - et bien d'autres informations

Cliquer sur Téléservices.

Onglet : ORIENTATION



**Mes services**

Accueil Mes services Contact Espace famille

Accéder à l'EN1

	Phase provisoire Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre
<b>Orientation</b>	Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :			
<b>Fiche de renseignements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2<sup>de</sup> générale et technologique ;</li><li>• 2<sup>de</sup> professionnelle ;</li><li>• 1<sup>re</sup> année de CAP.</li></ul>			
<b>Paiement des factures</b>	Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.			
<b>Livret scolaire du CP à la 3e</b>	Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.			
<b>Emploi du temps</b>	Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :			
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• au CDI et au CIO ;</li><li>• sur le site de l'Onisep ;</li><li>• sur le site « l'orientation en 3<sup>e</sup> et l'affectation en lycée ».</li></ul>			
<b>Vie scolaire</b>				

Je saisis les intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**+ Ajouter une intention**

**Annuler** **Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours

**Ajouter une intention**

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2de générale et technologique ou 2de STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

**Annuler** **Valider**

**Annuler** **Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours

**Cocher et valider**

**Si autres intentions : Ajouter**

**Sinon Valider les intentions.**

**+ Ajouter une intention**

**Annuler** **Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours

https://teleservices.education.gouv.fr/edu/...mes\_services/AC2D/17/2444296/orientat/

Scolarité Services

Accueil Mes services Contact Espace famille

## Mes services

Accéder à l'ENI

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

**Vos intentions ont bien été validées**

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR

**Rang 2**  
2<sup>de</sup> professionnelle  
statut : scolaire

[Modifier les intentions](#)

*Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe car ailleurs. Si*

**Vous pouvez modifier vos intention jusqu'au 10 mars.**

**Vous avez terminé, dès que les conseils de classe seront passé, vous aurez une réponse à vos intentions.**